



**HAL**  
open science

# La Colonia Iulia Felix Sinope : d'une ironie tragique à une réalité

Claire Barat

► **To cite this version:**

Claire Barat. La Colonia Iulia Felix Sinope : d'une ironie tragique à une réalité. Cédric Brélaz. L'héritage grec des colonies romaines d'Orient : interactions culturelles dans les provinces hellénophones de l'empire romain, De Boccard, pp.201-228, 2017, Collections de l'Université Marc Bloch. Etudes d'archéologie et d'histoire ancienne, 9782701804972. 10.2307/j.ctv2c3k2nr.14 . hal-03269945

**HAL Id: hal-03269945**

**<https://uphf.hal.science/hal-03269945v1>**

Submitted on 8 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## 9

# **La *Colonia Iulia Felix Sinope* : d'une ironie tragique à une réalité**

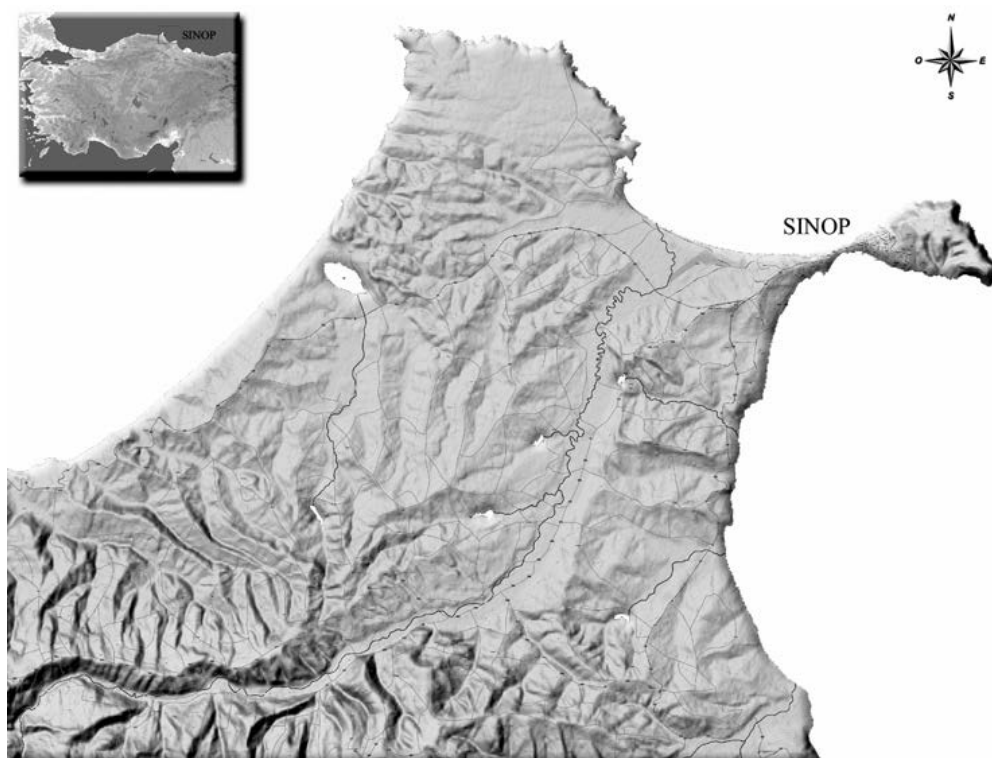
Claire BARAT

RÉSUMÉ. – Après être avoir été prise par Lucullus en 70 av. J.-C. et être devenue colonie césarienne en 45 av. J.-C., la cité de Sinope a subi pillage et destructions, notamment le pillage du sanctuaire oraculaire d'Autolykos, son héros fondateur, et la destruction d'une partie de sa muraille hellénistique. Toute trace épigraphique ou architecturale de l'ancienne dynastie du Pont semble avoir été effacée. Mais, même dans le cadre politique d'une colonie romaine, l'environnement grec n'a jamais été gommé, car les citoyens romains de la colonie ont exercé des liturgies grecques, et le grec est resté la langue de l'épigraphie. Enfin, si certains cultes locaux, comme celui d'Autolykos, ont disparu, d'autres ont pu être réactivés, voire créés, comme celui de Sérapis, qui a été introduit en relation avec la propagande vespasienne. En définitive, si le titre de *Colonia Iulia Felix Sinope* était d'une ironie tragique au moment de la conquête romaine, il correspond bien à la situation de Sinope sous le Haut-Empire.

ABSTRACT. – After it was taken by Lucullus in 70 BC and became a Caesarian colony in 45 BC, the city of Sinope suffered pillaging and destruction, particularly the pillaging of the oracular sanctuary of the founder hero Autolykos, and the destruction of a part of the Hellenistic fortifications. Any epigraphical or architectural trace of the ancient Pontic dynasty seems to have been obliterated. But, even in the political framework of a Roman colony, the Greek background was never erased, because the Roman citizens of the colony fulfilled Greek liturgies, and the Greek language stayed the language of epigraphy. Moreover, if some local cults, like Autolykos' cult disappeared, others could be reactivated or created, like Serapis' cult, that was introduced in relation to Vespasian propaganda. Finally, if the title of *Colonia Iulia Felix Sinope* was tragically ironic at the moment of the Roman conquest, it fits well with the situation of Sinope under the High Roman Empire.

\*  
\* \*





Barat - Fig. 1.tif

La cité de Sinope (fig. 1 et 7)<sup>1</sup>, d'antique fondation milésienne au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., capitale du royaume du Pont depuis le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et ville natale de Mithridate VI Eupator<sup>2</sup>, reçut comme sanction la déduction d'une colonie césarienne en 45 av. J.-C.<sup>3</sup>, la *Colonia Iulia Felix Sinope*, dans le contexte troublé des guerres civiles à Rome et de la concurrence entre les *imperatores*, après avoir doublement trahi César en se trouvant dans la clientèle de Pompée et en ouvrant ses portes en 48 av. J.-C. à Pharnace II du Pont, fils de Mithridate Eupator, qui voulait reconstituer à son profit la partie anatolienne du royaume de son père<sup>4</sup>.

L'objet de cette contribution est de présenter comment la mise en place de la *Colonia Iulia Felix* à Sinope peut être qualifiée d'ironie tragique, car il n'y eut guère de bonheur à Sinope lors des premières années de la domination romaine, mais bien des destructions et un pillage intense, comme nous le verrons dans une première partie consacrée à l'étude de l'espace de la colonie romaine de Sinope.

1. Je tiens à exprimer toute ma gratitude à Jean-François Pichonneau, Service Régional de l'Archéologie, DRAC Aquitaine / CALHISTE EA 4343, pour la réalisation de toutes les illustrations de cet article.

2. Str., XII, 3, 11.

3. LESCHHORN 1993, p. 150-162.

4. BARAT 2011b, p. 147-155.



Cependant, la ville de Sinope va se transformer et devenir une véritable ville romaine. En ce qui concerne les institutions, la société et les usages linguistiques à Sinope, nous verrons également, dans une seconde partie, que la brutalité et la domination romaine des débuts de la colonie doivent être nuancées, puisque l'environnement grec, loin d'être gommé, est resté majoritaire à Sinope. Enfin, dans une troisième partie, nous évoquerons les cultes locaux au sein de la colonie romaine de Sinope et nous montrerons qu'en dépit de certains abandons, il y a pu avoir des réactivations à l'époque romaine.

## 1. L'ESPACE DE LA COLONIA IULIA FELIX SINOPE : PILLAGE ET RESTRUCTURATION

Les recherches sur la ville antique de Sinope en sont à leur début<sup>5</sup> en raison de l'existence au même endroit de la ville moderne de Sinop et de l'absence de fouilles programmées depuis les années 1950<sup>6</sup> ou de prospections urbaines depuis le début des années 1980<sup>7</sup>. Il est donc difficile de parler de la ville hellénistique de Sinope et de ses transformations au moment de la conquête romaine, puis de la déduction de la colonie, mais le propos de cette contribution est de présenter les premiers résultats d'une étude préalable qui donneront lieu à des travaux ultérieurs (fig. 3).

### 1.1. Le devenir de la ville hellénistique et sa transformation

Un fait important doit être souligné pour comprendre l'histoire urbaine de Sinope et le passage d'une ville hellénistique à une ville romaine, c'est son siège par le général romain Lucullus en 70 av. J.-C. à l'occasion de la seconde guerre mithridatique<sup>8</sup>, siège qui nous est rapporté par quatre sources littéraires différentes<sup>9</sup>. Le récit de Plutarque évoque l'incendie de Sinope par les Ciliciens qui tenaient la ville au nom de Mithridate Eupator et qui persécutaient les habitants de Sinope<sup>10</sup>, tandis que, dans le récit d'Appien, ce sont les habitants de Sinope qui provoquent l'incendie et s'enfuient dans des bateaux<sup>11</sup>. Le récit le plus complet du siège est celui de Memnon<sup>12</sup>, qui évoque Cléocharès, à qui Mithridate avait confié Sinope, mais aussi Macharès, le fils de Mithridate, qui avait trahi son père et envoyé à Lucullus le ravitaillement prévu pour les partisans de Mithridate à Sinope. Voyant cela, les partisans de Cléocharès avaient entassé de nombreux trésors sur leurs bateaux et laissé la troupe piller la ville. Ce sont ces mêmes partisans qui

5. Voir BARAT 2010b.

6. AKURGAL & BUDDÉ 1956 (comptes rendus des fouilles archéologiques à Sinop de 1951 à 1953) ; BARAT 2010b, p. 32-39.

7. BRYER & WINFIELD 1985, p. 69-88 ; BARAT 2010b, p. 39-43.

8. REINACH 1890, p. 348-356 ; WILL 1979-1982, II, p. 492-494 ; MCGING 1986, p. 132-167 ; SARTRE 1995, p. 128-133 ; BALLESTEROS PASTOR 1996, p. 233-245 ; CALLATAY 1997, p. 341-388 ; SARTRE 2003, p. 230-232.

9. Str., XII, 3, 11 ; Plu., Luc., XXIII, 1-6 ; App., Mith., LXXXIII ; Memn., *FGrHist* 434 F 37.

10. Plu., Luc., XXIII, 2.

11. App., Mith., LXXXIII.

12. Memn., *FGrHist* 434 F 37.





Barat - Fig. 2.tif

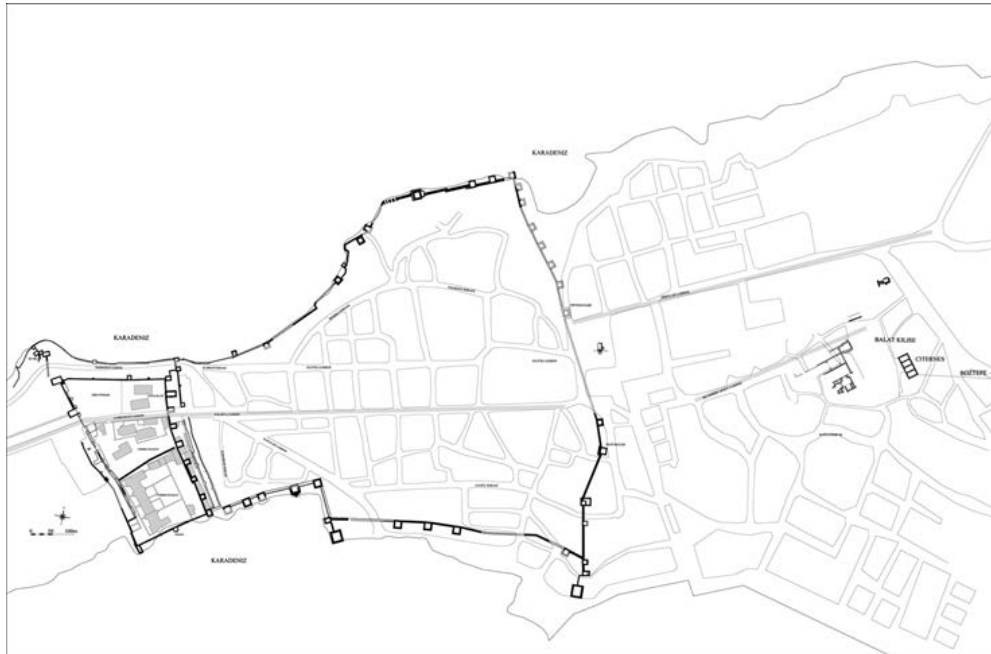
avaient mis le feu dans Sinope aux bâtiments qu'ils occupaient précédemment. C'est cet incendie qui alerta Lucullus et lui fit lancer l'assaut sur Sinope en faisant appliquer des échelles sur les remparts (fig. 2 et 5). Même si certaines sources d'auteurs hellénophones citoyens romains du Haut-Empire et loyaux envers Rome louent à l'envi la clémence de Lucullus (Plutarque indique qu'il rendit leurs biens aux habitants et veilla sur la cité<sup>13</sup> et Appien qu'il accorda la liberté à la ville et la repeupla<sup>14</sup>), les sources littéraires qui émanent d'auteurs de la région de Sinope (Strabon d'Amaséïa et Memnon d'Héraclée) font preuve de beaucoup moins d'angélisme dans la narration de l'issue du siège de Sinope : Memnon évoque un grand massacre et indique que ce n'est que dans un second temps que Lucullus, pris de pitié, arrêta la tuerie<sup>15</sup>. Strabon, quant à lui, précise que Lucullus laissa intacts les monuments qui ornaient la ville, mais enleva le globe céleste de Billaros et la statue du héros fondateur Autolykos, œuvre de Sthénis d'Olynthe<sup>16</sup>. La prise de Sinope par les armées de Lucullus a donc entraîné un incendie, un assaut de la muraille (et donc vraisemblablement une destruction partielle de celle-ci) et un pillage des monuments et des temples.

13. Plu., *Luc.*, XXIII, 3.

14. App., *Mith.*, LXXXIII.

15. Memn., *FGrHist* 434 F 37.

16. Str., XII, 3, 11. La cargaison de l'épave d'Anticythère a été identifiée par A. Mastrocinque comme pouvant contenir le globe de Billaros et la statue d'Autolykos : MASTROCINQUE 2009.



Barat - Fig. 3.tif

La ville hellénistique a subi des modifications du fait de la conquête romaine et il est possible de poursuivre cette réflexion en examinant les fortifications de Sinope, qui sont toujours en élévation et qui présentent un résumé de l'histoire de la ville. En travaillant à partir du plan de la ville de Sinope établi par Anthony Bryer et David Winfield<sup>17</sup> et des plans de la prison de Sinop<sup>18</sup>, il est possible de proposer un plan évolutif de la ville dans l'Antiquité (fig. 3). La première enceinte de Sinope (100 x 250 m) correspondait à l'emplacement actuel de l'ancienne prison de Sinop (*Tarihi Cezaevi*) et de l'ancienne gare routière (*Eski Otogar*) (fig. 4). La ville aux époques archaïque et classique se trouvait donc sur le point le plus étroit de l'isthme qui caractérise le site de Sinope (fig. 7). L'urbanisation s'est ensuite développée à l'est de cette première fortification (fig. 3), la population étant protégée à l'ouest par les fortifications, au nord et au sud par les rivages de la mer Noire et à l'est par la péninsule de Boztepe qui culmine à 220 m et dont les rivages sont particulièrement escarpés. L'existence de tours regardant la ville en direction de l'est peut être mise en relation avec une volonté manifeste de démonstration d'un pouvoir vis-à-vis d'une population. La ligne des tours, qui fait face à la ville de manière ostentatoire en est un exemple. Le parement du soubassement et du rez-de-chaussée des tours est composé par de grands blocs rectangulaires disposés à joints alternés

17. BRYER & WINFIELD 1985, p. 88.

18. ÇAKMAKOĞLU KURU 2004.

et à face lisse. Les sections du rempart qui relient les tours entre elles présentent le même parement. Il s'agit vraisemblablement d'un témoignage de la présence de la clérouque athénienne à Sinope<sup>19</sup> à l'époque de l'*archè* athénienne de 437 à 404<sup>20</sup>, car la domination athénienne, imposée par l'expédition de Périclès en mer Noire en c. 437 av. J.-C., pouvait être mal perçue localement par les habitants de Sinope et les partisans de l'ancien tyran Timésiléos, qui n'avaient peut-être pas tous été expulsés. Une surveillance de la ville de Sinope et de ses habitants pouvait s'avérer nécessaire en ce point stratégique de la mer Noire.

La défense de la ville de Sinope s'est ensuite développée et complexifiée aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles jusqu'à englober l'espace urbain aujourd'hui intra-muros à l'est. Le tracé actuel des murailles au nord et au sud ne correspond pas à un tracé antique, du fait de l'évolution du niveau marin depuis l'Antiquité, mais aussi de la destruction de la partie sud de la muraille à l'occasion de l'attaque de la flotte ottomane par la flotte russe à Sinope le 30 novembre 1853<sup>21</sup>. Il n'empêche que l'emprise de la ville tardo-classique et hellénistique peut être déduite du tracé actuel des fortifications et de l'orientation des rues (fig. 3). L'entrée dans la ville de Sinope se faisait par le rivage et le visiteur suivait le tracé de l'actuelle *Barbaros Caddesi*, surveillé par de hautes tours. Une fois la porte de la ville franchie (fig. 4), il pouvait accéder soit à la citadelle en suivant le rempart de l'acropole qui le menait à la *Loncakapi*, ou bien suivre le tracé de l'actuelle *Batur Caddesi*, qui correspond à un axe antique, pour accéder au cœur de la ville de Sinope. Le tracé de la muraille tardo-classique et hellénistique nord devait suivre le tracé des *Demirci* et *Nalbant Sokağı*, mais aucune observation de terrain n'a pu confirmer cette hypothèse. Les axes principaux de la ville classique et hellénistique correspondent à la *Batur Caddesi* (orientée est-ouest) et aux rues qui lui sont perpendiculaires.

Le meilleur exemple de fortifications hellénistiques se situe à l'ouest de la ville. La partie extérieure des murs de l'ancienne prison de Sinope est en effet dotée de fenêtres de tir et d'un parement à bossages (fig. 2 et 5). Cette partie de la muraille de Sinope peut être mise en relation avec la tentative de prise de la cité en 220 av. J.-C. par le roi du Pont Mithridate II. Un texte de Polybe fait état d'un appel à l'aide des Sinopéens à leur allié rhodien et d'un envoi à Sinope de 140 000 drachmes, de 10 000 amphores de vin, de 300 talents de crin travaillé, de 100 talents de cordes préparées, de 1000 armures, de 3000 pièces d'or monnayé et de quatre catapultes avec des techniciens sachant les faire fonctionner<sup>22</sup>. Les moyens matériels et humains correspondent à l'évolution des techniques de siège à l'époque hellénistique et permettent donc de déduire une influence rhodienne dans les techniques de construction du mur occidental de la fortification de Sinope. Cela n'empêcha pas Sinope d'être prise par Pharnace du Pont en 183 av. J.-C.<sup>23</sup>.

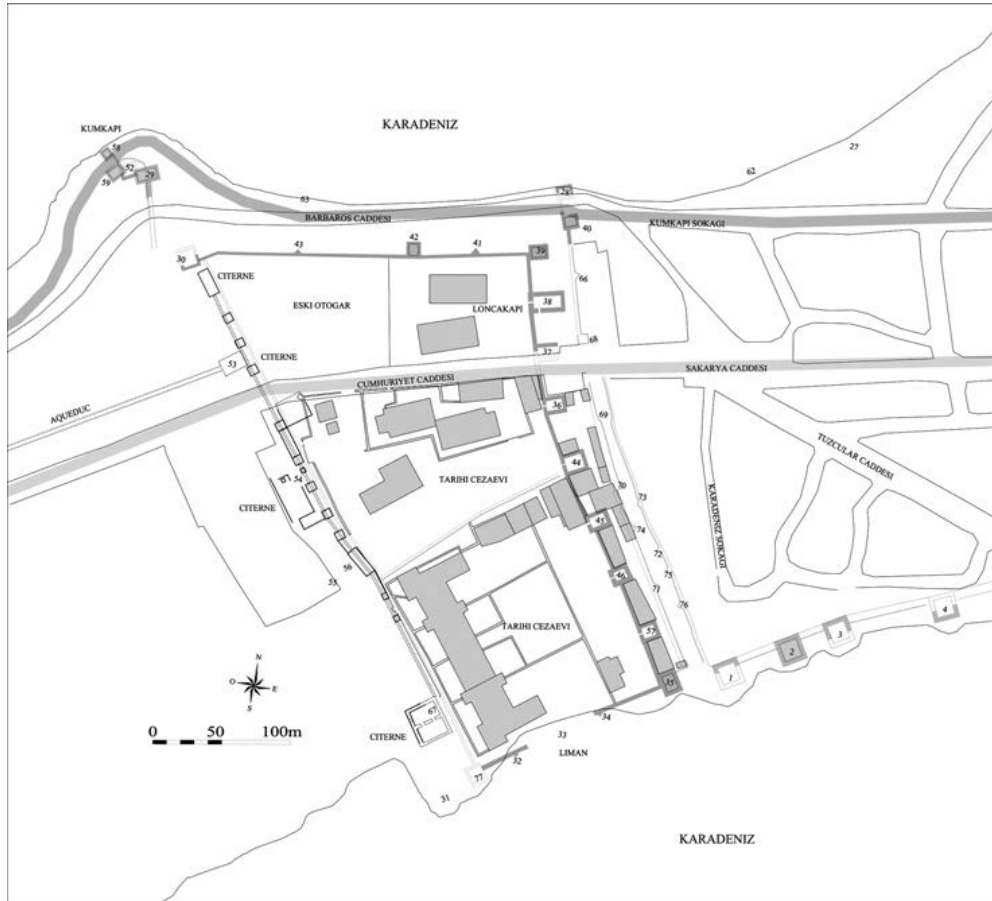
19. Plu., *Per.*, XX.

20. OLIVER 1957 ; ANGELESCU 1992 ; AVRAM 1995 ; MATTINGLY 1996 ; TSETSKHLADZE 1996 ; SURIKOV 2001 ; PÉBARTHE 2009.

21. PASCHKOFF 1889, p. 415-416 ; CUINET 1894, p. 579-581 ; ÖZCAN 2008 ; DERELI 2010, p. 36-38.

22. Plb., IV, 56.

23. Liv., XL, 2, 6 ; Plb., XXIII, 9, 2.



Barat - Fig. 4.tif

La muraille qui fut escaladée par les soldats romains de Lucullus<sup>24</sup> était donc cette muraille occidentale, vraisemblablement renforcée aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., lorsque Sinope était l'une des capitales du royaume du Pont.

La muraille occidentale de Sinope garde des séquelles de la conquête romaine et l'entrée de ville actuelle avec l'axe ouest-est de la *Cumhuriyet Caddesi* et de la *Sakarya Caddesi* correspond au *cardo* de la ville romaine (fig. 4). Le mur occidental de la fortification de Sinope avait en effet été percé par une arche monumentale et des photographies de Sinop<sup>25</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle permettent d'observer une arche de même taille, ainsi que trois arches de taille plus modeste. Ce percement de la muraille hellénistique, à une époque où la muraille n'a plus de fonction défensive, est à mettre en relation avec la *pax Romana* du Haut-Empire,

24. Memn., *FGrHist* 434 F 37.

25. OZCANOĞLU *et al.* 2006, p. 34-35, 37, 107, 110 ; BARAT 2010b, p. 59, fig. 16 ; BARAT 2011a, p. 42, fig. 18, 19, 20.





*Barat - Fig. 5.tif*

mais aussi avec un souci de réaménagement urbanistique à Sinope, puisque les deux arches principales étaient les portes d'entrée monumentales dans la ville romaine et permettaient d'accéder à la ville via deux terrasses différentes, la plus haute correspondant à l'acropole antique et la seconde à l'agora. Il est possible que, dans cette zone haute de la cité, se soit trouvé l'emplacement de la résidence royale des rois du Pont. En l'absence de fouilles archéologiques dans la zone de l'ancienne prison, il est trop tôt pour être plus affirmatif. L'accès principal à la ville romaine de Sinope a donc été modifié : l'entrée de ville surveillée via la *Kumkapı* a été délaissée au profit d'une entrée plus en hauteur et sans détour, permettant d'embrasser la ville de Sinope depuis le point le plus haut de l'isthme, vraisemblablement à l'endroit de la première brèche lors de l'assaut de Lucullus. Ce nouvel aménagement urbain est à mettre en rapport avec la construction d'un aqueduc évoqué dans la correspondance de Trajan et de Pline le Jeune en 112-113 ap. J.-C.<sup>26</sup>. Cet aqueduc a bien été construit sur le tracé de la défense hellénistique, qui a été détruite et réemployée<sup>27</sup>.

## 1.2. Les monuments de Sinope

On peut donc parler d'un remodelage de l'espace urbain de Sinope avec la déduction de la colonie romaine : la trame urbaine a été modifiée avec de nouveaux axes principaux, l'entrée de ville a été monumentalisée avec des arches et la fonction défensive de la muraille a été gommée, les fortifications occidentales servant de point d'appui à la construction d'un aqueduc au début du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Il est

26. Plin. Min., *Ep. Tra.*, X, 90-91.

27. BARAT 2011a.

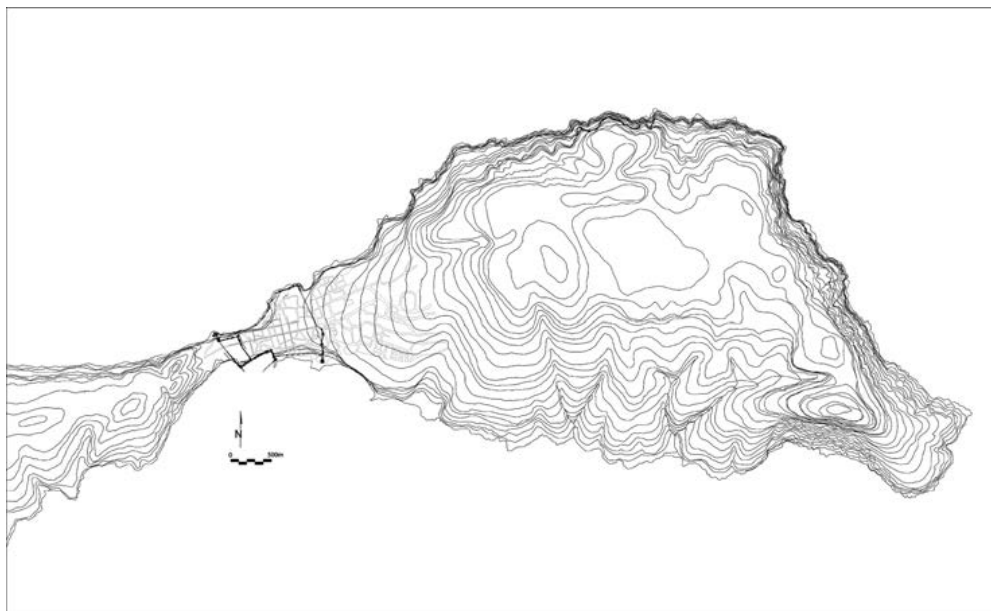


Barat - Fig. 6.tif

difficile de savoir si des monuments remontant à l'époque classique ou à l'époque hellénistique ont été conservés ou intégrés dans la trame urbaine de la colonie car la ville moderne se trouve à l'emplacement de l'antique Sinope. La seule source qui fasse état des monuments de Sinope au début de la présence romaine est la notice de Strabon, qui nous indique qu'outre de beaux remparts, Sinope s'ornait surtout d'un gymnase, d'une agora et de portiques (*stoai*) splendides<sup>28</sup>. Le gymnase de Sinope n'a pas été retrouvé, même si la charge de gymnasiarque apparaît dans deux inscriptions en grec datées des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., ce qui prouve que ce monument a été conservé dans le cadre de la colonie romaine déduite et que sa fonction a été maintenue<sup>29</sup>. Nous avons identifié la zone de l'agora sur la première terrasse dans l'ancienne prison de Sinop. L'intérieur de la fortification, remaniée vraisemblablement à partir du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. fait apparaître de nombreux fûts de colonnes, qui pourraient être ceux des colonnes des portiques de l'agora mentionnés par Strabon (fig. 6). L'espace de cette terrasse permettrait l'existence d'une agora en *pi*. Là encore, des fouilles archéologiques à l'intérieur de la prison permettraient de valider cette hypothèse.

28. Str., XII, 3, 11.

29. *I. Sinope* 101, 103.



Barat - Fig. 7.tif

Un autre espace monumental peut être évoqué à Sinope. Il s'agit, à l'est de la ville, à l'extérieur des fortifications, de la zone du « temple de Sérapis » (fig. 3). Cette zone avait été fouillée en 1951 par Ekrem Akurgal et Ludwig Budde et des vestiges avaient été identifiés comme la partie supérieure d'un temple et de son autel<sup>30</sup>. La présence de terres cuites architecturales datées du milieu du VI<sup>e</sup> siècle à l'époque romaine permettait d'attester la continuité d'occupation de cet espace durant l'Antiquité<sup>31</sup>. Ekrem Akurgal et Ludwig Budde avaient identifié ces vestiges à un temple de Sérapis en raison d'un texte de Tacite concernant l'origine sinopéenne de la statue cultuelle de Sérapis à Alexandrie<sup>32</sup>, d'une inscription mentionnant le culte de Sérapis<sup>33</sup> et de terres cuites représentant un taureau retrouvées dans cette zone<sup>34</sup>. Cette identification à un temple de Sérapis datant du haut-hellénisme nous paraît abusive et la reprise du dossier et des observations personnelles nous ont permis de proposer une nouvelle interprétation des vestiges<sup>35</sup>, à savoir un espace funéraire avec un *hérôon*, mais aussi des podiums d'époque romaine servant à accueillir des sarcophages<sup>36</sup>. La question de l'identité de l'occupant de cet *hérôon* n'a pas été tranchée en l'absence de sources épigraphiques<sup>37</sup> : il

30. AKURGAL & BUDDE 1956, p. 27-32 ; pl. VIII-XV ; BARAT 2010, p. 32-36.

31. BILLOT 2010, p. 217-359, 547-551.

32. Tac., *Hist.*, IV, 83-84 ; BARAT 2009.

33. *I. Sinope*, 172. Seul L. Budde localise la découverte de cette inscription à proximité de cette zone : AKURGAL & BUDDE 1956, p. 31.

34. AKURGAL & BUDDE 1956, p. 31.

35. BARAT 2010b, p. 55-60.

36. BARAT 2010b, p. 56 (relevé de la zone).

37. BARAT 2010b, p. 59-60.



pourrait s'agir de l'*hérôon* des fondateurs « historiques » de Sinope, les Milésiens Koos et Krétinès<sup>38</sup> ou bien le sanctuaire oraculaire de l'Argonaute Autolykos<sup>39</sup>, dont la statue apparut en rêve à Lucullus<sup>40</sup> et fut ensuite emportée à Rome au titre du butin<sup>41</sup>. La présence d'un mur de clôture isolant l'*hérôon* du reste de la nécropole permet d'y voir un cloisonnement de l'espace funéraire. Les premiers habitants romains de la colonie de Sinope ont dû continuer à inhumér à proximité d'une sépulture prestigieuse de l'ancienne cité grecque, dans un espace sacré<sup>42</sup>, et une nouvelle zone de nécropole romaine a pu se développer ainsi à l'est de la fortification orientale de la cité, avant que de nouveaux quartiers d'habitation ne soient créés en direction de la péninsule de Boztepe.

Enfin, le devenir d'un dernier ensemble monumental de la Sinope tardo-hellénistique doit être abordé : il s'agit de la sépulture de Mithridate Eupator. Après le suicide de Mithridate à Panticapée en 63 av. J.-C., son corps fut envoyé à Pompée, qui se trouvait alors dans le Pont à procéder à l'organisation de la nouvelle province romaine de Bithynie et Pont. Pompée ordonna qu'on ensevelisse Mithridate à Sinope<sup>43</sup>, dans la nécropole royale<sup>44</sup>. Ekrem Akurgal et Ludwig Budde avaient mentionné la présence d'un tumulus pouvant abriter la dépouille de Mithridate sur les hauteurs de Boztepe<sup>45</sup> et une gravure parue dans un article de la voyageuse russe Lydie Paschkoff en 1889<sup>46</sup> permet d'avancer l'hypothèse de tombes en façade taillées dans la barre rocheuse de Boztepe<sup>47</sup>. La dépouille de Mithridate a vraisemblablement été inhumée sur les hauteurs de Sinope, sur la péninsule de Boztepe, dans la nécropole familiale. L'éloignement relatif de cette zone de nécropole de la ville et la pente permettant d'y accéder ont sûrement facilité la disparition du souvenir de Mithridate, sans avoir à procéder à des destructions impies.

Enfin, sous le Haut-Empire, au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., Sinope fut dotée d'un aqueduc qui arrivait de l'ouest<sup>48</sup> (fig. 4) et de thermes<sup>49</sup>, dans le nouveau quartier construit à l'est de la ville hellénistique (fig. 3), à l'extérieur des murailles de la ville. Cette extension urbaine d'époque romaine n'a pas pu être fouillée en raison de l'emprise urbaine de la moderne Sinop, mais des fouilles de sauvetage ont permis la mise au

38. Scymn., 987-997 Diller. Cf. IVANTCHIK 1997, p. 33-45 ; IVANTCHIK 1998, p. 297-312 ; IVANTCHIK 2005, p. 135-148.

39. Str., XII, 3, 11 ; Apollod., I, 9, 16. Certaines sources font d'Autolykos un compagnon d'Héraclès : Scymn., 994 Diller (= Marcotte 2000, F 27, 3-6) ; Plu., *Luc.*, XXIII, 5 ; App., *Mith.*, LXXXIII. Enfin, pour d'autres sources, Autolykos est à la fois Argonaute et compagnon d'Héraclès : A.R., II, 955-967 ; V. Fl., V, 113-115 ; Hyg., *Fab.*, XIV, 30.

40. Plu., *Luc.*, XXIII, 2-6 ; App., *Mith.*, LXXXIII. Cf. BARAT 2009.

41. Str., XII, 3, 11. Cf. MASTROCINQUE 2009.

42. Deux inscriptions ont été trouvées à proximité de cette zone : une liste de noms d'époque classique (*I. Sinope* 2) et une dédicace à Asclépios et à Hygie d'époque romaine (*I. Sinope* 110).

43. Plu., *Pomp.*, XLI.

44. App., *Mith.*, CXIII ; D.C., XXXVII, 14.

45. AKURGAL & BUDDE 1956, p. 10-11 ; BUDDE 1955.

46. PASCHKOFF 1889, p. 409.

47. BARAT 2012a, p. 58-60.

48. Plin. Min., *Ep. Tra.*, X, 90-91. Cf. BARAT 2011a.

49. Fouilles du *Balatlar* menées depuis 2010 par G. Koroğlu, de l'Université *Mimar Sinan* d'Istanbul : KÖROĞLU 2011 ; KÖROĞLU 2012 ; GUNDOĞDU, ÜNAL & KÖROĞLU 2013 ; KÖROĞLU 2013.



jour d'une résidence aristocratique décorée de riches mosaïques dans le quartier de la *Meydankapı*<sup>50</sup>.

### 1.3. Le paysage épigraphique de Sinope

En ce qui concerne le paysage épigraphique de la cité, il faut souligner tout d'abord que le corpus épigraphique de Sinope, publié en 2004 par David French<sup>51</sup>, est assez modeste et comprend 74 inscriptions d'époque gréco-perse, dont seulement huit ne sont pas des funéraires, 11 inscriptions d'époque hellénistique (dont dix funéraires), 92 inscriptions d'époque romaine (dont 51 funéraires), 19 inscriptions d'époque byzantine et 27 inscriptions fragmentaires. Le lieu de découverte de la pièce maîtresse de l'épigraphie sinopéenne d'époque classique, à savoir le traité d'alliance (353/352-346/345 av. J.-C.) entre la cité de Sinope et la famille des tyrans d'Héraclée n'a pas été précisé par l'éditeur du corpus des inscriptions de Sinop<sup>52</sup>, car le décret se trouvait dans une collection privée<sup>53</sup>. De plus, la provenance des décrets de proxénie d'époque classique est assez imprécise<sup>54</sup>, tout comme celle d'une liste de noms<sup>55</sup>, d'une dédicace à Hestia Prytanéia<sup>56</sup> et du document détaillant les droits et les devoirs du prêtre de Poséidon Helikonios<sup>57</sup>. La seule inscription d'époque hellénistique qui ne soit pas une funéraire est une dédicace à Zeus Dikaiosynos, qui n'a pas été découverte dans la ville de Sinop, mais près de la ville de Gerze, à 40 km à l'est de Sinop<sup>58</sup>. Il n'y a aucune inscription publique datant de l'époque hellénistique, et surtout de la basse époque hellénistique, qui correspond à la domination de la dynastie du Pont sur la cité de Sinope (183-70 av. J.-C.). Est-ce parce que les rois du Pont utilisaient peu l'épigraphie au sein de leur royaume, préférant réserver leur expression épigraphique dans les grands centres grecs comme Athènes, Délos, Chios et Rhodes ?<sup>59</sup> Ou alors parce que les principales cités grecques du royaume du Pont, là où l'on s'attendrait à trouver des inscriptions en l'honneur des rois du Pont, ont subi plus d'outrages que les sources ne veulent bien le dire ? Il faut supposer une destruction minutieuse de toute trace épigraphique, mais aussi de tout bâtiment public, comme une résidence royale, rappelant la dynastie du Pont et surtout son dernier roi Mithridate VI Eupator. La cité d'Amisos tomba devant Lucullus en 71 av. J.-C. et les sources littéraires font état de son pillage et de son incendie<sup>60</sup>. Le scénario est le même pour Héraclée du Pont, conquise en 72 av. J.-C. par Mithridate VI Eupator, assiégée par Cotta, dont

50. DERELI 2010, p. 60-63.

51. *I. Sinope*.

52. *I. Sinope* 1. Voir la traduction française dans BARAT 2012b, p. 243.

53. L'inscription est aujourd'hui au Musée archéologique de Sinop.

54. *I. Sinope* 3-6 : il est simplement mentionné que ces inscriptions, aujourd'hui au Musée archéologique de Sinop, proviennent de Sinop.

55. *I. Sinope* 2.

56. *I. Sinope* 7.

57. *I. Sinope* 8.

58. *I. Sinope* 75.

59. BARAT 2012a, p. 51.

60. Plu., *Luc.*, XIX ; App., *Mith.*, LXXXIII ; Memn., *FGrHist* 434 F 30.



le sac fut extrêmement violent<sup>61</sup>. Ces récits de sacs doivent être rapprochés de ceux de la prise de Sinope et peuvent expliquer que ce ne sont pas les monuments et inscriptions d'époque hellénistique qui ont été visés par les Romains, mais tout souvenir de la dynastie du Pont. Cette situation peut expliquer l'indigence de l'épigraphie sinopéenne en ce qui concerne les inscriptions publiques.

#### 1.4. Le sort réservé aux principaux sanctuaires de la cité

La question des sanctuaires de la cité de Sinope et de leur devenir après la déduction de la colonie romaine est complexe, car aucun vestige archéologique n'est visible dans la ville moderne. Les sources littéraires qui évoquent la prise de Sinope se concentrent sur le sanctuaire oraculaire d'Autolycos, dont la statue de culte, qui était apparue en rêve à Lucullus et avait été retrouvée abandonnée<sup>62</sup>, fut emportée à Rome par Lucullus<sup>63</sup>. Une fois la statue de culte enlevée, on peut dire que le sanctuaire oraculaire d'Autolycos n'avait plus de raison d'être et se trouvait démantelé. Même si les sources insistent sur la bonté de Lucullus envers les Sinopéens en raison du rêve où Autolycos lui était apparu, il s'agit de pure propagande pour justifier la conquête romaine, qui apparaît comme une libération pour les Grecs de Sinope, puisque le héros fondateur s'est rangé du côté des Romains. Ainsi, la violence de la conquête se trouve masquée par ce prodige et le pillage du sanctuaire oraculaire d'Autolycos est quasiment passé sous silence<sup>64</sup>. Mais ce pillage eut bien lieu et Attilio Mastrocinque a identifié la cargaison de l'épave d'Anticythère<sup>65</sup> comme le fruit de ce butin<sup>66</sup>, avec un instrument permettant des calculs astronomiques, identifié au globe de Billaros de la notice de Strabon<sup>67</sup>, mais aussi un grand athlète nu en bronze, trois éphèbes, une *korè*, la tête d'un philosophe, deux statues d'Aphrodite, deux statues et une tête d'Hermès, deux statues d'Héraclès, quatre statues d'Apollon, une statue de Zeus, une statue de Philoctète, deux statues d'Ulysse, une statue d'Achille ainsi que les restes de quatre chevaux et d'un quadriges, et de nombreux fragments d'autres statues. Même s'il est difficile à Attilio Mastrocinque de déterminer quelle était la statue d'Autolycos<sup>68</sup>, la liste du butin de l'épave d'Anticythère nous paraît très intéressante pour déterminer les temples qui ont été pillés à Sinope et dont les statues étaient certainement destinées à orner les propriétés de Lucullus<sup>69</sup>.

Le sanctuaire d'Autolycos, le héros fondateur de Sinope, a été démantelé, et sa statue de culte emportée au titre du butin d'après la notice de Strabon sur

61. Memn., *FGrHist* 434 F 34-36.

62. Plu., *Luc.*, XXIII, 2-6 ; App., *Mith.*, LXXXIII.

63. Str., XII, 3, 11.

64. BARAT 2009, p. 215-217.

65. SVORONOS 1903, p. 1-85 ; SVORONOS 1908, pl. I-XX.

66. MASTROCINQUE 2009, p. 313-319.

67. Str., XII, 3, 11.

68. MASTROCINQUE 2009, p. 315-316.

69. MASTROCINQUE 2009, p. 314 : l'auteur rapproche le pillage de Sinope de celui d'Héraclée du Pont par Cotta en 72 av. J.-C., à l'occasion duquel la statue d'Héraclès fut enlevée. Le navire qui emportait le butin d'Héraclée fit naufrage : Memn., *FGrHist* 434 F 35.





Sinope<sup>70</sup>, mais il est possible de considérer que ce temple oraculaire était orné d'autres statues, à savoir celles des compagnons d'Autolykos, Déilon et Phlogios, évoqués à ses côtés dans les sources littéraires<sup>71</sup>. Le culte de Phlogios est d'ailleurs attesté à Sinope à l'époque classique par une dédicace<sup>72</sup>. Les statues d'Héraclès et celle de son compagnon Philoctète, trouvées dans l'épave d'Anticythère, peuvent aussi être mises en relation avec le sanctuaire d'Autolykos, puisque dans certaines sources littéraires Autolykos et ses compagnons sont des compagnons d'Héraclès dans son expédition contre les Amazones<sup>73</sup>.

Les statues d'Apollon ont pu être pillées dans le temple d'Apollon Delphinios<sup>74</sup>, divinité importée de la métropole Milet<sup>75</sup>, dont le culte est attesté à Sinope à l'époque classique à travers les noms théophores de Δελφίνιος et de Μολπαγόρης, dérivant du nom du collège des Molpes étroitement associé au culte d'Apollon Delphinios à Milet<sup>76</sup>, noms que l'on retrouve sur les timbres amphoriques de Sinope<sup>77</sup>, lors du timbrage des amphores de la cité entre 355 et 185 environ<sup>78</sup>. Une inscription funéraire portant le nom Δελφίνιος Ὀργιάλεος, datée des iv<sup>e</sup>-v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>79</sup>, a elle aussi été rapprochée du culte d'Apollon Delphinios à Sinope par C. P. Jones<sup>80</sup> puisque le nom de Ὀργιάλης dérive du mot ὄργια, qui était employé pour les activités des Molpes à Milet<sup>81</sup>.

La présence de deux statues d'Aphrodite dans l'épave d'Anticythère est intéressante, car le culte d'Aphrodite n'est attesté ni dans l'épigraphie ni dans la numismatique de Sinope avant la conquête romaine. Or Aphrodite était une divinité importante de Milet, métropole de Sinope, où son culte est attesté dès l'époque archaïque<sup>82</sup>. De plus, le culte d'Aphrodite est attesté dans de nombreuses colo-

70. Str., XII, 3, 11.

71. Scymn., 990-991 Diller ; A.R., II, 955.

72. *I. Sinope* 62 : D. French lit Φλογίωv, tandis que A. Ivantchik et M. Dana préfèrent suivre la lecture de D. M. Robinson, au datif, Φλογίωv : ROBINSON 1905, p. 306, n° 31 ; IVANTCHIK 1997, p. 40 ; IVANTCHIK 1998, p. 305 ; IVANTCHIK 2005, p. 142 ; FIRICEL-DANA 2007, p. 511-513 ; DANA 2007, p. 182-185 ; DANA 2011, p. 361.

73. Plu., *Luc.*, XXIII ; App., *Mith.*, LXXXIII ; *IG XIV* 1293, l. 97-104 = *FGrHist* 40 (*Tabula Albana*). Pour d'autres sources, Autolykos et ses compagnons sont à la fois des Argonautes et des compagnons d'Héraclès : A.R., II, 955-957 ; V. Fl., V, 113-115 ; Hyg., *Fab.*, XIV, 30.

74. JESSEN 1901, col. 2513-2512 ; GRAF 1979.

75. EHRHARDT 1983, p. 130 ; GORMAN 1993, p. 136-139 ; GORMAN 2001, p. 169-112.

76. GRAF 1979, p. 7-8 ; EHRHARDT 1983, p. 130 ; GEORGUDI 2001, p. 156.

77. EHRHARDT 1983, p. 431, n. 442-443 (association du nom théophore *Delphinios* avec celui de *Molpagoras*). Pour le nom de *Delphinios* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Histria, voir CONOVICI 1998, p. 153, n° 587, et p. 190. Pour le nom de *Delphinios* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Sinope, voir GARLAN 2004, p. 239-240, n°s 564-570, et p. 283. Pour le nom de *Molpagorès*, père d'un astynome, sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Histria, voir CONOVICI 1998, p. 124, n° 420, et p. 191. Pour le nom de *Molpagorès* sur les timbres amphoriques de Sinope trouvés à Sinope, voir GARLAN 2004, p. 197, n°s 382-384, et p. 286.

78. GARLAN 2004, p. 94.

79. *I. Sinope* 14.

80. JONES 1988, p. 193-194.

81. SOKOLOWSKI 1955, p. 129-135, n° 50.

82. GREAVES 2004, p. 28 : temple d'Aphrodite sur la colline de Zeytintepe, à l'extérieur des murailles archaïques de Milet.





nies de Milet à l'époque archaïque<sup>83</sup>. L'épave d'Anticythère nous permet donc d'avancer l'idée qu'il y avait un temple d'Aphrodite à Sinope qui a subi un pillage au moment de la prise de la cité par Lucullus.

On peut tenir le même raisonnement pour le culte d'Hermès à Sinope, qui est attesté dans sa métropole Milet, dans les colonies milésiennes de Trapézonte et d'Olbia<sup>84</sup> et dans la numismatique de Sinope à l'époque hellénistique<sup>85</sup> : la présence de deux statues et d'une tête d'Hermès dans l'épave d'Anticythère peut permettre d'avancer l'hypothèse d'un temple d'Hermès à Sinope, pillé au moment de la conquête de la cité. Il en est de même pour le culte de Zeus, qui est attesté sur le territoire et dans la numismatique de Sinope lors de la domination de la dynastie du Pont sur la cité<sup>86</sup>.

La conquête romaine a donc été particulièrement brutale et le sanctuaire d'Autolykos n'a pas été le seul à subir le pillage de ses statues.

## 2. LES INSTITUTIONS, LA SOCIÉTÉ ET LA LANGUE : UNE DOMINATION POLITIQUE DES ROMAINS DANS UN ENVIRONNEMENT CULTUREL GREC

Les institutions de la colonie romaine de Sinope sont connues grâce aux sources épigraphiques et numismatiques. Ainsi, les décisions de l'ordre des décurions, abrégées en *EX D D* se retrouvent à la fin de deux inscriptions de Sinope<sup>87</sup> et sur des monnaies coloniales<sup>88</sup>. Le terme d'*ordo* n'apparaît pas en latin dans les inscriptions, mais dans sa traduction grecque de βουλή<sup>89</sup> : le terme se retrouve ainsi dans des inscriptions honorifiques rédigées en grec pour honorer un notable<sup>90</sup> ou sa fille<sup>91</sup>, des athlètes<sup>92</sup> ou un étranger dévoué à Sinope<sup>93</sup>. De même, le *populus* n'est pas nommé avec son nom latin, mais dans sa traduction grecque de δῆμος, dans des décrets honorifiques<sup>94</sup> ou dans des dédicaces impériales<sup>95</sup>. Cependant, rien n'indique qu'il y ait eu une double communauté à Sinope.

83. GREAVES 2004, p. 28-30 : sanctuaire d'Aphrodite à Histria, à Olbia, à Képoi et à Naucratis. Le culte d'Aphrodite est attesté à Apollonia du Pont, à Artakè, à Phanagoria, à Panticapée, à Cyzique, à Priapos, à Prokonnesos et à Tios.

84. EHRHARDT 1983, p. 171 et p. 471, n. 859-860.

85. *Rec. Gén.* I/1, p. 194, n° 53.

86. *I. Sinope* 75 : dédicace à Zeus Dikaiosynos ; *Rec. Gén.* I/1, p. 194-195, n°s 58-60 ; IMHOOF-BLUMER 1912, p. 174-175 ; KLEINER 1955, p. 9-10 ; CALLATAÏ 2007, p. 277-279, 295.

87. *I. Sinope* 99 (inscription datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. honorant un légat consulaire) ; *I. Sinope* 102 (inscription honorant T. Veturius Campester, datée du règne d'Antonin le Pieux, 143-161 ap. J.-C.).

88. *Rec. Gén.* I/1, p. 194-199, n°s 75, 81-82, 84-85, 89-93, 95 ; *SNG von Aulock* 232-233.

89. LEVICK 1967a, p. 78.

90. *I. Sinope* 101.

91. *I. Sinope* 172.

92. *I. Sinope* 105-106.

93. *I. Sinope* 173.

94. *I. Sinope* 98.

95. *I. Sinope* 86.





### 2.1. Les liturgies grecques dans les institutions de la colonie romaine

On trouve dans l'épigraphie sinopéenne des liturgies d'ordinaire présentes dans les cités pérégrines, comme l'agonothésie, la panégyriarchie, la gymnasiarchie et la xystarchie. L'évergète C. Sestullius Maximus est honoré dans une inscription en grec après avoir été gymnasiarque, xystarque et agonothète<sup>96</sup>. Un personnage dont le nom est inconnu est aussi honoré en grec après avoir été gymnasiarque<sup>97</sup>. Enfin le notable T. Veturius Campester est honoré dans une inscription en latin qui fait état de son ancienne fonction de panégyriarque<sup>98</sup>.

C. Sestullius Maximus est honoré pour avoir été gymnasiarque, xystarque et agonothète de la colonie, ce qui prouve que ces liturgies grecques sont tout à fait intégrées au *cursus honorum* de la colonie romaine, même si C. Sestullius Maximus n'a pas exercé de magistratures proprement romaines<sup>99</sup>. C'est le cas de T. Veturius Campester, qui, dans une inscription en latin, offre l'exemple d'un *cursus honorum* mêlant magistratures romaines et liturgies grecques, puisque T. Veturius Campester a été prêtre de tous les Césars, augure, *triumvir*, *duumvir quinquennalis*, *duumvir* trois fois, panégyriarque, curateur de l'annone, prêtre du dieu Mercure, a reçu le titre de fondateur de la patrie, a été quatre fois envoyé comme ambassadeur par la colonie de Sinope à Rome sans viatique, une fois auprès de l'empereur Hadrien, trois fois auprès de l'empereur Antonin le Pieux<sup>100</sup>.

D'autres titres, qui correspondent à des liturgies grecques, se retrouvent dans l'inscription honorant l'ancien gymnasiarque lié à une famille sénatoriale<sup>101</sup> : ce dernier est dit ἄρχων τοῦ πρεσβυτικῶδ et il est honoré par ses co-présidents (συνπροστάται) et son co-éphore (συνέφορος). De tels titres, même s'ils ne correspondent pas à des magistratures exercées au sein d'une cité grecque, méritent d'être examinés. Le titre de ἄρχων τοῦ πρεσβυτικῶδ a été traduit par David French, en suivant la proposition du dictionnaire Liddle-Scott-Jones, par « chief-magistrate of the Senate-house », ce qui, d'un point de vue de la traduction littérale, peut être accepté, mais pose problème pour le sens et même pour l'identification de la fonction. Nous avons écarté l'idée qu'une partie de la *chôra* de Sinope ait continué à être administrée avec des institutions grecques et nous ne pouvons donc émettre que deux hypothèses pour expliquer la fonction de ἄρχων τοῦ πρεσβυτικῶδ : soit il s'agit d'une traduction curieuse de la fonction de *princeps ordinis decurionum*, le prince du sénat local ; soit il s'agit d'un collègue avec des institutions d'inspiration grecque, ce qui permettrait de comprendre la présence du co-éphore et des co-présidents dans la dédicace. Faut-il rapprocher les fonctions de ce collègue de la *gerousia*, qui était composée de citoyens parmi les plus âgés ? Mais s'il s'agit du même collègue, pourquoi alors ne pas employer le mot grec de γερουσία, qui existe ? Ces fonctions aux noms grecs témoignent de la persistance des habitudes

96. *I. Sinope* 101 (inscription datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

97. *I. Sinope* 103 (inscription datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

98. *I. Sinope* 102 (inscription datée du règne d'Antonin le Pieux, 143-161 ap. J.-C.).

99. *I. Sinope* 101 (inscription datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

100. *I. Sinope* 102.

101. *I. Sinope* 103.

culturelles et linguistiques au sein de la colonie romaine de Sinope et du emploi ou du recyclage linguistique grec au sein d'institutions publiques qui n'ont plus de rôle politique.

Deux fonctions exercées par des notables sinopéens méritent aussi d'être analysées. L'ancien gymnasiarque lié à une famille sénatoriale fut aussi pontarque<sup>102</sup>, ce qui veut dire qu'il fut un temps à la tête du *koinon* du Pont à Amastris<sup>103</sup> : cette fonction est très importante car elle fait de lui le chef d'une véritable assemblée fédérale, chargée de célébrer le culte impérial et d'arbitrer les relations entre les cités, mais aussi d'un conseil commun de la province<sup>104</sup>. Cela montre que cet homme avait acquis un prestige certain dans sa cité pour pouvoir prétendre à une fonction suprême au sein du *koinon* du Pont<sup>105</sup> et qu'il avait peut-être des relations à Rome, nécessaires pour le bon exercice de sa fonction et la défense des intérêts des cités de sa province<sup>106</sup>. Il était connu dans la cité comme ancien gymnasiarque et archonte du *presbutikon*, charge qui lui avait valu des honneurs. Son appartenance à une famille sénatoriale (il est dit descendant de Claudius Potelius et frère de la clarissime Claudia Paula)<sup>107</sup> avait aussi pu lui permettre d'accéder à cette magistrature annuelle qui faisait de lui l'homme le plus important du *koinon*. Il y eut donc à Sinope une personnalité liée à l'ordre sénatorial et dirigeant le *koinon* du Pont une année. Sinope n'était donc pas une cité secondaire car elle pouvait s'enorgueillir de notables prestigieux. Un autre notable peut être cité : il s'agit de T. Veturius Campester, honoré par décret des décurions et par le *uicus* des vétérans de la *Classis Pontica*<sup>108</sup>. Ce dernier porte le titre de fondateur de la patrie, *conditor patriae*, ce qui n'est pas très fréquent dans les inscriptions, où l'on honore plutôt les gens du titre de père de la patrie, *pater patriae*. Le fait que le *uicus* honore T. Veturius Campester montre qu'il en est le patron, mais aussi, par le titre de *conditor patriae*, le fondateur. L'inscription de Sinope traduit en latin la notion grecque de κτίστης, fréquente dans le vocabulaire évergétique des cités d'Asie. Si T. Veturius Campester a été envoyé quatre fois en ambassade à Rome, c'est très certainement parce que ses concitoyens espéraient qu'il serait efficace et écouté par l'empereur Antonin le Pieux.

L'examen des magistratures, charges et liturgies exercées à Sinope montre que les notables de la cité de Sinope connus dans les inscriptions ont exercé les magistratures coloniales tout en s'impliquant dans l'animation de la vie publique par l'exercice des charges et liturgies grecques, qui avaient leur importance et leur prestige. Les notables les plus importants ont aussi pu exercer des fonctions à l'extérieur de la cité, en étant pontarque comme l'ancien gymnasiarque lié à une famille sénatoriale ou ambassadeur auprès de l'empereur comme T. Veturius

102. *Ibid.*

103. CUMONT 1901, p. 139.

104. SARTRE 1991, p. 115.

105. FERNOUX 2004, p. 355 ; GUERBER 2010, p. 92-99.

106. SARTRE 1991, p. 115.

107. FERNOUX 2004, p. 357.

108. *I. Sinope* 102.



Campester. Le fait que toutes ces fonctions, grecques ou romaines, soient exercées par des individus dont les *tria nomina* ne font apparaître aucun *cognomen* d'origine grecque montre qu'il n'y a peut-être pas forcément eu un gros effort d'assimilation des anciennes élites grecques dans la colonie de Sinope : même si les Romains se sont adaptés au niveau linguistique et culturel en allant jusqu'à exercer des charges d'origine grecque pour l'organisation de concours et de fêtes, ils ont conservé l'intégralité du pouvoir et ont été les seuls à jouir d'une notoriété dans la vie publique.

## 2.2. Le statut juridique des personnes<sup>109</sup>

Parmi les colons romains arrivés à Sinope lors de la fondation peuvent se trouver des Italiens pauvres que César a lotis après la spoliation de leurs biens durant la guerre civile, des vétérans des armées césariennes et des Italiens qui se trouvaient déjà en place dans la province de Bithynie-Pont et qui ont pu venir grossir les rangs des colons et occuper des positions élevées au sein de l'administration coloniale.

Ainsi, on retrouve à Sinope des membres de la famille des *Veturii*, connue en Bithynie à la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et au début du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. par une inscription de Prousa de l'Olympe<sup>110</sup>, où elle possédait un domaine foncier et constituait un groupe de notables italiens enrichis par le commerce<sup>111</sup> : Veturia Alexandra et son époux Veturius Callineicos<sup>112</sup>, ainsi que T. Veturius Campester<sup>113</sup>. On peut donc supposer qu'il y avait à Sinope des descendants de familles de *negotiatores* italiens, installés en Anatolie avant la déduction de Sinope en colonie.

Nous allons tenter de faire quelques remarques sur les Italiens présents à Sinope en soulignant la difficulté que la présence d'un gentilice italien peut faire naître, tant la circulation des Italiens dans le monde méditerranéen est complexe à appréhender<sup>114</sup>. Il est difficile de retrouver la trace des premiers colons romains à Sinope, car nous ne disposons que de quelques inscriptions datant de la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et du début du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>115</sup>. Toutes les autres inscriptions que nous allons étudier pour déterminer le statut des personnes datent des 1<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles, voire du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. À cette époque, il est difficile de savoir qui, parmi les personnes aux noms romains, descend des *negotiatores* italiens installés dans la province de Bithynie-Pont avant même la fondation, des vétérans de César ou des Italiens pauvres. Les distinctions sont à établir entre les citoyens romains d'origine italienne (peut-on encore parler de colons deux siècles après la déduction de la colonie ?), les citoyens romains d'origine grecque ayant bénéficié de la naturalisation et les Grecs, qui restent des pérégrins.

109. Pour cette section, voir déjà BARAT 2011b, p. 161-163.

110. *I. Prusa ad Olympon* 170.

111. FERNOUX 2004, p. 159, 161.

112. *I. Sinope* 156.

113. *I. Sinope* 102.

114. HASENOHR & MÜLLER 2002a.

115. *I. Sinope* 86, 98, 100, 123-124, 143.



Les inscriptions de Sinope datant de l'époque de la domination romaine offrent 93 noms de personnes qui se subdivisent de la manière suivante : 19 noms grecs ou indigènes, 53 noms romains (18 avec les *tria nomina*, 31 avec des *duo nomina* et 4 avec un seul nom) et 21 noms avec des gentilices impériaux (9) ou italiens (12) et majoritairement un *cognomen* grec, ce qui laisse supposer que nous ayons affaire soit à des naturalisés, soit à des affranchis. Les noms grecs ne représentent même pas un quart des noms recensés, ce qui contraste avec la situation d'une autre colonie romaine de la province de Bithynie-Pont, Apamée-Myrléa, où les noms grecs représentent plus de 65 % des noms recensés<sup>116</sup> : est-ce à dire que l'effectif civique s'était plus ouvert aux notables pérégrins à Sinope ou bien sommes-nous en présence d'un déficit d'inscriptions en grec trouvées à Sinope ou dans sa *chôra* ?

Il est très difficile de dire s'il y a eu ou non une politique d'incorporation des élites grecques de Sinope par l'octroi de la citoyenneté romaine<sup>117</sup> : les gentilices impériaux ou ceux des gouverneurs peuvent témoigner d'une naturalisation comme de l'appartenance à une famille d'affranchis. Les inscriptions qui portent ces noms et qui sont généralement des funéraires ou des dédicaces religieuses ne détaillent pas les magistratures exercées par les individus ni les actes de gloire de leur famille : on peut donc supposer qu'il s'agissait de personnes modestes. La citoyenneté romaine offrait un statut enviable et tout un chacun essayait de l'obtenir, soit par la naturalisation, soit par l'affranchissement. Les naturalisés ou affranchis sont en nombre presque équivalents aux Grecs et constituent avec eux presque la moitié des noms recensés dans les inscriptions de Sinope. Il faut voir dans cette situation l'attrait qu'exerçait la citoyenneté romaine sur les Grecs, qui pouvaient être intégrés à l'empire sans renoncer à leur identité<sup>118</sup>. Beaucoup de nouveaux citoyens romains (ou descendants de nouveaux citoyens romains) ont ainsi pu conserver leur langue maternelle (ce qui se voit surtout dans les funéraires) et leurs habitudes culturelles, s'assimilant au corps étranger<sup>119</sup> que représentait la colonie césarienne déduite à Sinope et assimilant celui-ci à l'environnement grec par le biais de la culture, de la langue et de la vie quotidienne.

### 2.3. Les usages linguistiques à Sinope

En ce qui concerne les usages linguistiques à Sinope à l'époque romaine, le grec est largement majoritaire, puisqu'il y a dans le corpus épigraphique 65 inscriptions en grec, 23 inscriptions en latin et 4 inscriptions bilingues<sup>120</sup>. Le grec est très majoritairement utilisé pour les usages privés (56 inscriptions dont 44 funéraires, auxquelles on peut ajouter les 4 inscriptions bilingues qui sont aussi des funéraires)<sup>121</sup>.

116. FERNOUX 2004, p. 193.

117. FERNOUX 2004, p. 195, 197.

118. SARTRE 2004, p. 317-318.

119. SARTRE 2004.

120. BARAT 2011b, p. 163-165.

121. SARTRE 2004, p. 315.

Au début de la période (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), il y a six inscriptions, soit trois inscriptions en grec (une dédicace à Agrippine en 18 ap. J.-C.<sup>122</sup> ; une inscription honorant Censorinus, légat d'Auguste en 14/13 ou 13/12 av. J.-C.<sup>123</sup> ; une inscription funéraire dédiée à Stasia Aphrodisia<sup>124</sup>) et deux inscriptions en latin (une inscription honorifique dédiée à Numisius Primus, notable de la colonie de Sinope<sup>125</sup>, et l'inscription funéraire de C. Octavius, soldat de la Cohorte *Augusta*<sup>126</sup>). Enfin, la seule inscription bilingue est une inscription funéraire honorant un soldat de cohorte, Sex. Egnatius (en grec), et son épouse, Publilia Urbana (en latin)<sup>127</sup>. Il est intéressant de constater que le témoignage le plus ancien de l'emploi du grec dans un contexte officiel a lieu environ trente ans après la déduction de la colonie et honore Censorinus, légat d'Auguste<sup>128</sup>. La dédicace à Agrippine en 18 ap. J.-C. a aussi été rédigée en grec<sup>129</sup>. Ce n'est qu'à partir d'Antonin le Pieux que les dédicaces impériales se font en latin et plus du tout en grec<sup>130</sup>. Mis à part le cas de Censorinus, légat d'Auguste<sup>131</sup>, les inscriptions concernant les représentants de l'autorité romaine sont en latin : la lettre de Iunius Kanus, peut-être proconsul<sup>132</sup>, une inscription en l'honneur d'un légat consulaire<sup>133</sup> et, au début du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., l'inscription honorant C. Numisius Primus, seul magistrat de la colonie à n'avoir exercé que des fonctions municipales romaines (prêtre de l'empereur César Auguste, édile, deux fois *duumvir*, une fois *duumvir quinquennalis*)<sup>134</sup>. Si le recours au grec n'est jamais devenu prédominant dans la colonie à titre public, car on peut même parler d'une conquête du latin sous les Antonins, le grec s'est imposé très majoritairement dans les usages privés.

Si l'influence du grec n'est pas perceptible dans les inscriptions privées en latin, c'est aussi parce que celles-ci sont peu nombreuses (sept funéraires dont quatre pour des militaires<sup>135</sup> et une dédicace à une personne<sup>136</sup>). S'il y a translittération dans les inscriptions, c'est du latin vers le grec, pour noter les noms romains, avec ou sans *tria nomina*. Le seul exemple d'une interaction linguistique entre le grec et le latin se voit dans les fautes dans les légendes monétaires des monnaies coloniales où lettres grecques (*sigma* lunaire et *gamma*) et lettres latines se mélangent : *C I*

122. *I. Sinope* 86.

123. *I. Sinope* 98.

124. *I. Sinope* 143.

125. *I. Sinope* 100.

126. *I. Sinope* 124.

127. *I. Sinope* 123.

128. *I. Sinope* 98.

129. *I. Sinope* 86.

130. *I. Sinope* 87 (dédicace à Antonin le Pieux), 88-89 (dédicaces à Marc Aurèle), 90 (dédicace à Marc Aurèle et à Commode), 91-92 (dédicaces à Commode).

131. *I. Sinope* 98.

132. *I. Sinope* 97 (datée du règne de Trajan, 98-117 ap. J.-C.)

133. *I. Sinope* 99 (inscription datée du 1<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.).

134. *I. Sinope* 100.

135. *I. Sinope* 122, 124-126 (épitaphes de militaires), 129, 134, 142.

136. *I. Sinope* 140.



*C F C (Colonia Iulia Caesarea Felix Sinope)*<sup>137</sup>, *C I F C (Colonia Iulia Felix Sinope)*<sup>138</sup>, *C I F CINOPE (Colonia Iulia Felix Sinope)*<sup>139</sup>, *C I F CINOP*<sup>140</sup>, *C I F TINOPE*<sup>141</sup>, *C R I F C*<sup>142</sup>.

### 3. LES CULTES LOCAUX À SINOPE : DISPARITION, CONTINUITÉ, TRANSFORMATION ET CRÉATION

La question des cultes locaux à Sinope est complexe, du fait de la longue histoire de la cité grecque. On peut qualifier de cultes locaux les cultes anciens hérités de Milet, la métropole de Sinope au <sup>VI</sup><sup>e</sup> siècle av. J.-C., mais, pour un Romain du <sup>I</sup><sup>er</sup> siècle av. J.-C., un culte lié à la dynastie du Pont pouvait aussi être considéré comme un culte local.

#### 3.1. La disparition du culte d'Autolykos

Nous avons fait état précédemment du pillage du sanctuaire oraculaire d'Autolykos<sup>143</sup>, mais aussi des sanctuaires d'Apollon, d'Aphrodite, de Zeus, d'Héraclès, d'Hermès, d'Achille et d'Ulysse, si l'on se réfère aux statues retrouvées dans l'épave d'Anticythère<sup>144</sup>. Si le culte d'Autolykos et de ses compagnons Déïlon et Phlogios n'est plus attesté dans l'épigraphie et dans la numismatique de Sinope, d'autres divinités, dont les statues ont pu être enlevées au moment de la prise de la ville en 70 av. J.-C., sont quand même honorées à l'époque romaine. Reste à savoir si ce sont des divinités qui témoignent de cultes locaux réactivés ou alors d'une standardisation des représentations des divinités à l'époque romaine.

#### 3.2. Continuité et transformation de certains cultes

Le culte de Poséidon Hélikonios, importé de la métropole Milet, peut être considéré comme un culte local à Sinope<sup>145</sup>. Il est attesté pour l'époque classique par un document épigraphique détaillant les droits et les devoirs de son prêtre<sup>146</sup> et sur des didrachmes d'argent de poids attique, frappés dans la première moitié du <sup>III</sup><sup>e</sup> siècle av. J.-C., où le dieu est représenté assis, tenant un dauphin et un trident<sup>147</sup>. On ne sait pas si Poséidon Hélikonios avait un temple à Sinope ou bien si le culte lui était rendu autour d'un autel hors de la ville, comme c'était le cas sur le mont

137. *Rec. Gén.* I/1, p. 197, n<sup>os</sup> 78-79 (Auguste et Agrippa), 80 (Auguste et Jules César).

138. *Rec. Gén.* I/1, p. 199, n<sup>o</sup> 92 (Caligula et Agrippine l'Aînée).

139. *Rec. Gén.* I/1, p. 203, n<sup>o</sup> 119 (Faustine la Jeune).

140. *Rec. Gén.* I/1, p. 206, n<sup>o</sup> 144 (Diaduménien).

141. *Rec. Gén.* I/1, p. 205, n<sup>o</sup> 137 (Géta).

142. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n<sup>o</sup> 164 (Valérien I<sup>er</sup>).

143. *Str.*, XII, 3, 11. Cf. BARAT 2009, p. 215-217.

144. MASTROCINQUE 2009, p. 313-319.

145. *Hdt.*, I, 146. Cf. JESSEN 1912, col. 9-10 ; PRINZ 1979, p. 343-345 ; EHRHARDT 1983, p. 171 ; LOHMANN 2004, p. 33-34.

146. *I. Sinope* 8.

147. *Rec. Gén.* I/1, p. 192, n<sup>o</sup> 47.



Mycalé. Si Poséidon apparaît sur des monnaies coloniales de bronze de Sinope à l'époque romaine, son apparence ne peut plus être identifiée à celle de Poséidon Hélikonios : il est drapé debout au revers d'une monnaie d'Antonin le Pieux<sup>148</sup> et il est debout en chiton court au revers d'une monnaie de Gallien<sup>149</sup>. Il n'est pas certain que l'abandon du culte de Poséidon Hélikonios à Sinope soit à mettre en relation avec la déduction de la colonie, mais plutôt avec la domination pontique sur la cité à partir du début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., car Poséidon ne faisait pas partie des divinités particulièrement honorées par les rois du Pont, à la différence d'Artémis, de Persée, d'Éros, d'Apollon, de Zeus, d'Arès, d'Athéna, de Niké et de Dionysos, que l'on retrouve sur les bronzes mithridatiques<sup>150</sup> frappés à Sinope<sup>151</sup>.

Le culte d'Apollon Delphinios<sup>152</sup>, lui aussi importé de la métropole Milet<sup>153</sup>, est attesté à Sinope à l'époque classique dans l'onomastique comme nous l'avons vu précédemment à travers les noms théophores de Δελφίνιος et de Μολπαγόρης, mais aussi de Ὀργιάλης. Le culte d'Apollon est également attesté à Sinope à travers la numismatique. La tête laurée d'Apollon apparaît sur le droit d'une monnaie d'argent d'époque classique, portant au revers un trépied<sup>154</sup>. Sur une monnaie d'argent du III<sup>e</sup> siècle, portant au droit la tête tourelée de Sinope, on voit sur le revers une statue archaïque d'Apollon nu, tenant une grande branche de laurier dans la main droite et un vase à parfum suspendu à une courroie dans la main gauche<sup>155</sup>. Devant la statue, on voit un trépied. Apollon nu, lauré et assis sur l'*omphalos*, tenant la lyre de la main gauche et le plectre de la droite, apparaît au revers de tétradrachmes de la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., dont le droit porte la tête tourelée de Sinope<sup>156</sup>. La tête laurée d'Apollon apparaît sur le droit d'un tétrobole de la même époque, avec au revers une proue ornée d'un foudre<sup>157</sup>. La statue d'Apollon nu debout de face, tenant de la main droite une branche de laurier au-dessus d'un trépied et de la main gauche son arc, apparaît sur une monnaie de bronze des III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C., avec au droit une tête de femme voilée surmontée d'une petite couronne murale<sup>158</sup>. Parmi les émissions monétaires du royaume du Pont, on trouve un bronze avec, au droit, la tête laurée d'Apollon et, au revers, le trépied surmonté du lébès<sup>159</sup>. À l'époque romaine, on trouve également des représentations d'Apollon sur les monnaies. Sur une monnaie de Titus César de 73/74 ap. J.-C., on a au revers Apollon nu, de face, tenant un rameau dans la main droite, dans un temple distyle à coupole<sup>160</sup>. Apollon nu debout de face, dans un

148. *Rec. Gén.* I/1, p. 202, n° 112.

149. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n° 166.

150. REINACH 1888 ; IMHOOF-BLUMER 1912 ; CALLATAÿ 2007.

151. *Rec. Gén.* I/1, p. 194-196, n°s 58-73.

152. JESSEN 1901, col. 2513-2512 ; GRAF 1979.

153. EHRHARDT 1983, p. 130 ; GORMAN 1993, p. 136-139.

154. *Rec. Gén.* I/1, p. 191-192, n° 45 ; pl. XXV, fig. 31.

155. *Rec. Gén.* I/1, p. 192, n° 46 ; pl. XXV, fig. 32.

156. *Rec. Gén.* I/1, p. 193, n° 50 ; pl. XXV, fig. 35-36.

157. *Rec. Gén.* I/1, p. 194, n° 51 ; pl. XXVI, fig. 1.

158. *Rec. Gén.* I/1, p. 194, n° 54 ; pl. XXVI, fig. 3.

159. *Rec. Gén.* I/1, p. 196, n° 71 ; pl. XXVI, fig. 20.

160. *Rec. Gén.* I/1, p. 200, n° 101 ; pl. XXVII, fig. 13.

temple distyle à coupole, se retrouve aussi au revers d'une monnaie de Sabine<sup>161</sup>. On observe donc une continuité dans la représentation de l'image archaïque du dieu entre le III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et l'époque romaine. Léon Lacroix constate qu'il y a deux types de représentations du dieu, car les attributs d'Apollon ne sont pas les mêmes d'une monnaie à l'autre : soit le dieu est représenté avec une branche de laurier dans une main et un vase à parfum suspendu par une courroie dans l'autre, soit il est représenté avec une branche de laurier dans une main et un arc dans l'autre, comme si les graveurs avaient voulu reproduire une seconde statue<sup>162</sup>. Y avait-il donc deux Apollons qui étaient honorés à Sinope ?

L'Apollon présent sur certaines monnaies d'époque classique et hellénistique n'est pas Apollon Delphinios, mais l'Apollon Delphien. On retrouve en effet le trépied et l'*omphalos* sur les monnaies. On peut néanmoins supposer que le dauphin, représenté sur les monnaies civiques surmonté de l'aigle, est un attribut d'Apollon Delphinios. Les deux monnaies d'époque romaine sont intéressantes, car elles représentent Apollon nu et debout, comme une statue archaïque. Apollon se trouve sous un temple distyle à coupole, ce qui permet d'avancer l'idée qu'il y avait bien un temple d'Apollon à Sinope à l'époque romaine. Comme aucun attribut d'Apollon Delphien ne se trouve sur ces monnaies, on peut supposer que la divinité représentée est Apollon Delphinios, dont le culte a pu être réactivé à l'époque romaine.

François de Callatay a repris le dossier des représentations apolliniennes sur les monnaies de Sinope et ne paraît pas convaincu qu'il y ait eu deux statues cultuelles d'Apollon dans la ville<sup>163</sup>. Les monnaies représenteraient une statue archaïque d'Apollon, mais la tête féminine au droit des monnaies d'époque hellénistique ne serait pas la nymphe Sinope, mais l'image d'une reine de la dynastie pontique. Il rapproche ces représentations d'Apollon sur les monnaies sinopéennes de l'unique tétradrachme de Mithridate V Évergète connu, interprété par Louis Robert comme une représentation de l'Apollon Délien, car Délos fut particulièrement honorée par la dynastie pontique<sup>164</sup>. Pour François de Callatay, l'Apollon qui se trouve au revers du tétradrachme est la divinité principale de Sinope, première ville du royaume où les rois avaient leur résidence, donc la même divinité que sur les monnaies d'époques hellénistique et romaine précédemment citées<sup>165</sup>. Dans le cas d'Apollon Delphinios, il y aurait donc une continuité dans le culte et une réactivation à l'époque romaine, avec très certainement un temple, qui n'a malheureusement pas été découvert lors de fouilles archéologiques.

Le nom de Zeus n'apparaît ni dans l'épigraphie ni dans la numismatique d'époque classique. Zeus intervient dans les récits de fondation de Sinope, puisque, d'après la mythologie, il aurait promis, en échange de ses faveurs, tout ce qu'elle désirait à la nymphe Sinope. Or cette dernière aurait demandé la virginité éter-

161. *Rec. Gén.* I/1, p. 201, n° 107 ; pl. XVII, fig. 19.

162. LACROIX 1949, p. 63.

163. CALLATAY 1991, p. 29-37.

164. ROBERT 1978b.

165. CALLATAY 1991, p. 36-37.





nelle<sup>166</sup>. La première mention épigraphique de Zeus à Sinope est une dédicace à Zeus Dikaiosynos, Zeus «Gardien de la justice», datée du II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., découverte dans les environs de Gerze, à 40 km à l'est de Sinope<sup>167</sup>. La tête laurée de Zeus se retrouve ensuite sur des bronzes d'époque mithridatique<sup>168</sup>, mais cela n'est pas une spécificité sinopéenne, car Zeus était une divinité particulièrement honorée par la dynastie du Pont<sup>169</sup>. C'est un tout autre Zeus, complexe et syncrétique, qui apparaît dans la documentation sinopéenne d'époque romaine. Sur une monnaie coloniale d'Hadrien, on distingue en effet Zeus Sérapis<sup>170</sup>. Cette identification à Zeus Sérapis plutôt qu'à Sérapis peut découler de l'interprétation des sources littéraires qui font de Sérapis un dieu syncrétique originaire de Sinope<sup>171</sup>. Deux autres documents d'époque romaine peuvent montrer un Zeus composite. Il s'agit d'une dédicace à Zeus Hélios sur un petit autel rectangulaire, datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ou bien du début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., découverte à Lala, à l'est de Sinope, dans la région de Gerze<sup>172</sup>, ainsi que d'une dédicace à Zeus Hélios Sérapis et à Isis Myrionymè, datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>173</sup>. Un Zeus Olympien ne semble plus honoré à Sinope à l'époque romaine.

Athéna est une divinité du panthéon olympien classique dont le culte est attesté à Milet et dans ses colonies d'Istros et d'Olbia à l'époque classique<sup>174</sup>. À Sinope, Athéna n'apparaît sur les monnaies qu'à l'époque mithridatique, en association avec Persée et la tête de Méduse<sup>175</sup>. Tout comme dans le cas de Zeus sur les bronzes mithridatiques sinopéens, cela ne signifie pas qu'Athéna était particulièrement honorée à Sinope. L'association d'Athéna avec Persée fait partie des images de la propagande mithridatique que l'on retrouve sur d'autres bronzes frappés dans d'autres cités du royaume<sup>176</sup>. À l'époque romaine, c'est une autre Athéna qui devient visible à Sinope, dans une dédicace datée du I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., Athéna Polias et Soteira<sup>177</sup>. On retrouve le culte d'Athéna Polias et Soteira à Milet et à Cyzique à une époque tardive, comme à Sinope<sup>178</sup>. Dans le cas de Cyzique, Norbert Ehrhardt pense qu'il faut voir dans le culte d'Athéna Polias plus une influence d'Athènes que de Milet<sup>179</sup>. Sur une monnaie d'Hadrien, on retrouve la représentation habituelle d'Athéna avec la lance et le bouclier rond, et un petit autel ou une chouette<sup>180</sup>.

166. A.R., II, 946-954 ; V. Fl., V, 109-113 ; D.P., 773-779 (GGM II, p. 153).

167. *I. Sinope* 75.

168. *Rec. Gén.* I/1, p. 194-195, n<sup>os</sup> 58-60.

169. IMHOOF-BLUMER 1912, p. 174-175, 181-182 ; KLEINER 1955, p. 9-10 ; CALLATAÏ 2007, p. 277-279, 295.

170. *Rec. Gén.* I/1, p. 201, n<sup>o</sup> 109.

171. BARAT 2009, p. 213-214, 217-220 ; BARAT 2010a, p. 127-142.

172. *I. Sinope* 120.

173. *I. Sinope* 115.

174. EHRHARDT 1983, p. 162-164.

175. *Rec. Gén.* I/1, p. 195, n<sup>o</sup> 61.

176. IMHOOF-BLUMER 1912, p. 176-177 ; CALLATAÏ 2007, p. 271-277.

177. *I. Sinope* 111.

178. EHRHARDT 1983, p. 164 ; p. 461, n. 762.

179. EHRHARDT 1983, p. 164.

180. *Rec. Gén.* I/1, p. 201, n<sup>o</sup> 108.





L'examen de la monnaie fait plutôt penser à une chouette. La présence d'Athéna au revers d'une monnaie d'Hadrien se comprend du fait de la relation privilégiée que l'empereur entretenait avec la cité d'Athènes. Si Athéna se retrouve au revers d'une monnaie d'Hadrien, c'est plus du fait de la dévotion de l'empereur envers la divinité principale d'Athènes que d'un culte particulier d'Athéna à Sinope à l'époque romaine, car on ne retrouve Athéna sur aucun autre type de monnaie.

À Sinope à l'époque classique, rien ne laisse supposer l'existence d'un culte de Dionysos, pourtant attesté à Milet et dans ses colonies d'Olbia, de Dionysopolis, d'Istros et d'Odessos<sup>181</sup>. C'est sous le règne de Mithridate Eupator que la tête de Dionysos apparaît sur les bronzes frappés à Sinope<sup>182</sup>. Cela est à mettre en rapport avec l'association de Dionysos à la personnalité du roi Mithridate Eupator, qui avait en effet pris le nom de Dionysos<sup>183</sup>, probablement en référence à son grand-père maternel Antiochos IV Dionysos de Syrie<sup>184</sup>. La personnalité de Dionysos, d'origine orientale, mais adopté par les Grecs et classé au rang des Olympiens, a pu trouver un écho chez Mithridate, voulant s'assimiler au dieu et se faire représenter comme lui sur les monnaies<sup>185</sup>. Dionysos n'apparaît de nouveau sur les monnaies sinopéennes qu'à partir du milieu du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., au revers de monnaies de Valérien I<sup>er</sup><sup>186</sup> et de Gallien<sup>187</sup>. La représentation de Dionysos fait apparaître les attributs habituels du dieu, à savoir le thyrses<sup>188</sup> et un cep de vigne<sup>189</sup>. Il est également associé à une panthère<sup>190</sup>. Les représentations de Dionysos à l'époque romaine se concentrant durant les règnes de Valérien et de Gallien, il est possible de supposer qu'elles sont plus en rapport avec la propagande personnelle de ces deux empereurs qu'avec un culte particulier à Sinope. Enfin, lors des fouilles de la zone du prétendu « temple de Sérapis »<sup>191</sup>, un masque de théâtre et une figurine de Dionysos avaient été trouvés<sup>192</sup>. Une statue de Dionysos d'époque romaine avait également été découverte<sup>193</sup>.

Le nom d'Hermès n'apparaît dans l'épigraphie sinopéenne que dans une liste de noms d'époque romaine, dont le but est inconnu et qui semble liée à l'astrologie<sup>194</sup>, alors que son culte est attesté à Milet à l'époque archaïque, mais également à Trapézonte et à Olbia<sup>195</sup>. Hermès se retrouve sur des monnaies de Sinope à l'époque hellénistique : au droit de pièces divisionnaires en argent, datées de la fin du III<sup>e</sup>

181. EHRHARDT 1983, p. 167-170.

182. *Rec. Gén.* I/1, p. 196, n° 73.

183. *App., Mith.*, X ; *Plu., Mor.*, 624 A-B ; REINACH 1890, p. 49, n. 3.

184. PRICE 1968, p. 4.

185. *Ibid.*

186. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n° 164.

187. *Rec. Gén.* I/1, p. 209-210, n°s 167-168, 170.

188. *Rec. Gén.* I/1, p. 209-210, n°s 164, 167-168, 170.

189. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n° 168.

190. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n°s 164, 168.

191. Il s'agit, en fait, d'une zone de nécropole : voir BARAT 2010b, p. 55-60.

192. AKURGAL & BUDDE 1956, pl. XIII, fig. b.

193. IŞIN, TATLICAN & IŞIN 1989, p. 35.

194. *I. Sinope* 116.

195. EHRHARDT 1983, p. 171 ; p. 471, n. 859-860.





siècle et du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., on voit la tête d'Hermès coiffée du pétase et une aigle héraldique de face au revers<sup>196</sup>. Ces monnaies furent frappées à une époque à laquelle Sinope était politiquement indépendante et commercialement très active. La figure d'Hermès peut se comprendre dans un sens de propagande commerciale. Ce n'est qu'à partir du règne de Caracalla que l'on retrouve Hermès au revers de monnaies de bronze frappées à Sinope : Hermès est debout, le caducée à la main et tenant une bourse de la main droite<sup>197</sup>. La même représentation du dieu se retrouve au revers d'une monnaie de bronze de Diaduménien<sup>198</sup>. La représentation du dieu reprend ses attributs habituels, ce qui permet de penser qu'il ne s'agit pas là d'une référence à un culte particulier d'Hermès à Sinope, mais peut-être, de manière allégorique, d'une référence à la prospérité commerciale de la cité.

Le culte d'Héraclès n'est attesté à l'époque romaine que par une inscription sur un petit autel à moulures découvert 48 km à l'ouest de Sinope dans la région d'Ayancık, datée des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.<sup>199</sup>, ce qui est étonnant, car certaines légendes de fondation de Sinope font d'Autolykos et de ses frères des compagnons d'Héraclès, ce qui permet de s'attendre à une vivacité du culte d'Héraclès à Sinope durant toute l'Antiquité, d'autant plus que la patrie d'origine des Amazones, combattues par Héraclès, se plaçait traditionnellement 225 km à l'est de la région de Sinope, dans la Thémiskyra (région de Terme). Il faut alors supposer que le culte d'Héraclès avait fortement périçlité après le pillage de Sinope par Lucullus et l'abandon du culte d'Autolykos.

Ainsi, la période romaine a parfois permis la réactivation d'un culte local ancien à Sinope, comme Poséidon Hélikonios, mais a surtout vu l'uniformisation des représentations des divinités grecques, qui sont mises en avant en fonction des circonstances et de la propagande de certains empereurs. Pour les divinités grecques honorées à Sinope, on ne peut plus parler de cultes locaux spécifiques, mais d'une adaptation à un monde gréco-romain qui fait la part belle aux syncrétismes. Un culte local proprement sinopéen et qui s'est mis en place au Haut-Empire peut être évoqué : c'est celui de Sérapis.

### 3.3. La création d'un nouveau culte local à Sinope : le culte de Sérapis

La question du culte de Sérapis à Sinope et de son origine hellénistique, du fait de la légende du déplacement miraculeux de la statue cultuelle de Sinope à Alexandrie en relation avec un rêve de Ptolémée I<sup>er</sup><sup>200</sup>, a été traitée et a permis d'expliquer la présence de ce culte à partir du Haut-Empire<sup>201</sup>. Ce culte syncrétique, dont l'origine sinopéenne a été inventée par les sources de Tacite<sup>202</sup> afin de consolider

196. *Rec. Gén.* I/1, p. 194, n° 53.

197. *Rec. Gén.* I/1, p. 205, n° 132.

198. *Rec. Gén.* I/1, p. 206, n° 144.

199. *I. Sinope* 112.

200. Tac., *Hist.*, IV, 83-84. Plu., *Mor.*, 361 F – 362 B.

201. BARAT 2009, p. 217-220 ; BARAT 2010a, p. 127-142.

202. BARAT 2010a, p. 132-133.





la propagande vespasienne<sup>203</sup>, a été récupéré par la colonie de Sinope à travers son monnayage durant toute la période impériale, ce qui prouve qu'elle a su faire sien ce nouveau culte, bien diffusé dans tout l'empire<sup>204</sup>, mais aussi régionalement<sup>205</sup>.

Ainsi, le culte de Sérapis est visible dans l'épigraphie et la numismatique de Sinope par trois inscriptions<sup>206</sup> et dans de nombreuses monnaies de Vespasien<sup>207</sup>, d'Hadrien<sup>208</sup>, d'Antonin le Pieux<sup>209</sup>, de Marc Aurèle<sup>210</sup>, de Marc Aurèle et Lucius Verus<sup>211</sup>, de Caracalla<sup>212</sup>, de Géta<sup>213</sup>, de Macrin<sup>214</sup>, de Sévère Alexandre<sup>215</sup>, de Maximin<sup>216</sup>, de Maxime<sup>217</sup>, de Gordien<sup>218</sup>, de Philippe I<sup>er</sup> l'Arabe<sup>219</sup>, de Valérien I<sup>er</sup><sup>220</sup> et de Gallien<sup>221</sup>.

Ce n'est donc pas d'un passé réel et de cultes locaux rappelant sa longue histoire coloniale que la colonie romaine de Sinope a pu s'enorgueillir sous le Haut-Empire, mais plutôt d'un passé réécrit, réélaboré en relation avec l'Égypte lagide et sa divinité syncrétique Sérapis. Ainsi, Sinope a pu profiter d'une célébrité involontaire en relation avec la propagande vespasienne et tirer profit de cela en affichant abondamment sur ses monnaies coloniales sa fidélité à la famille des Flaviens et à l'empire en général. Aucune référence au passé de la cité n'est à signaler, qu'il s'agisse de son passé colonial ou pontique. L'apparition du culte de Sérapis à Sinope a eu pour effet de faire rentrer définitivement la cité dans la loyauté envers Rome et de faire oublier son passé.



## CONCLUSION



Si une ironie tragique a présidé à la déduction de la colonie romaine de Sinope en lui donnant le surnom de *Felix*, après un pillage en règle et de nombreuses destructions, la suite de l'histoire montre que cette colonie a eu le développement urbain d'une ville romaine de bonne tenue, avec des monuments publics, un aqueduc et des thermes. Sa vie municipale fait état d'évergètes qui peuvent

203. BARAT 2009, p. 218-219 ; BARAT 2010a, p. 134.

204. BRICAULT 2001.

205. PODVIN 2012, p. 207-211.

206. *I. Sinope* 114-115, 172.

207. *RPC* II 720.

208. *Rec. Gén.* I/1, p. 201, n° 109.

209. *Rec. Gén.* I/1, p. 202, n° 113 ; pl. XXVII, fig. 23.

210. *Rec. Gén.* I/1, p. 202, n° 115.

211. *Rec. Gén.* I/1, p. 202, n° 117 ; pl. XXVII, fig. 25.

212. *Rec. Gén.* I/1, p. 204-205, n°s 128-129, 133 ; pl. XXVIII, fig. 1, 3 ; *BMC Pontus*, p. 101, n° 57.

213. *Rec. Gén.* I/1, p. 205, n°s 136-138 ; pl. XXVIII, fig. 6-7 ; *BMC Pontus*, p. 101, n° 58.

214. *Rec. Gén.* I/1, p. 206, n° 143 ; pl. XXVIII, fig. 11 ; *BMC Pontus*, p. 101, n° 59.

215. *Rec. Gén.* I/1, p. 207, n°s 146-147 ; pl. XXVIII, fig. 14-15.

216. *Rec. Gén.* I/1, p. 207, n°s 151-152 ; pl. XXVIII, fig. 17.

217. *Rec. Gén.* I/1, p. 208, n° 154 ; pl. XXVIII, fig. 19.

218. *Rec. Gén.* I/1, p. 208, n°s 155-158 ; pl. XXVIII, fig. 20-21 ; *BMC Pontus*, p. 101, n° 61.

219. *Rec. Gén.* I/1, p. 208, n° 160 ; pl. XXVIII, fig. 23.

220. *Rec. Gén.* I/1, p. 209, n° 163 ; pl. XXVIII, fig. 25.

221. *Rec. Gén.* I/1, p. 210, n° 169.



aussi être proches du pouvoir romain. Sinope n'est pas connue pour ses disputes afin d'obtenir des titres prestigieux au sein de la province de Bithynie-Pont ou de la province de Galatie, car il s'agit d'une colonie et non d'une cité pérégrine<sup>222</sup>.

Le Haut-Empire fut à l'évidence une période de bonheur et de prospérité pour la cité, qui a tiré des revenus de la pêche aux pélamydes, dont les salaisons étaient réputées<sup>223</sup>. L'époque romaine est également pour Sinope la période où la cité se dote véritablement d'une *chôra* autre que maritime et bénéficie du développement et du peuplement des campagnes grâce à l'augmentation du commerce et aux techniques agricoles qui offrent de meilleurs rendements<sup>224</sup>.

Enfin, la cité a bénéficié d'une célébrité inattendue avec la diffusion de la légende de Sérapis. En définitive, le titre de *Colonia Iulia Felix* correspond bien à une réalité pour Sinope sous le Haut-Empire.

---

222. Comme ce fut le cas entre certaines cités d'Asie et de Bithynie : HELLER 2006.

223. Str., XII, 3, 11.

224. DOONAN 2004, p. 93-117.